



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Parks Canada Agency
1300 - 635 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3
Bid Fax: 1-866-246-6893

AMENDMENT / MODIFICATION

005

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
Suite 1300
635 - 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3

| | | |
|--|---|--|
| Title-Sujet Enlèvement des matières dangereuses, démolition de l'hôtel et de la station-service et remise en état du site – Col Rogers Ouest, parc national des Glaciers | | |
| Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-17-5464/B | | Date: 21 février 2018 |
| GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-18-00813590 | | Amendment No. - N° de la modif. 420.10 |
| Solicitation Closes: | | |
| at – á 02:00 PM | on – le 1 mars 2018 | Time Zone - Fuseau horaire MST - HNR |
| F.O.B. - F.A.B. | | |
| Plant-Usine: <input type="checkbox"/> | Destination: <input checked="" type="checkbox"/> | Other-Autre: <input type="checkbox"/> |
| Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Rebecca Chen | | |
| Telephone No. - No de téléphone (403) 292-8509 | | Fax No. – No de FAX: 1-866-246-6893 |
| Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici | | |

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

| | |
|--|-------------|
| Vendor/Firm Name | |
| Address - Adresse | |
| Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur | |
| Titale - Titre | |
| Telephone No. - N° de telephone: _____ | |
| Facsimile No. - N° de télécopieur: _____ | |
| Signature | Date |

Modification 05

La présente modification a pour but de distribuer les questions et réponses et vise remplacer Appendice 3 – formulaire de prix combinés

A) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q18 Où pouvons-nous obtenir les résultats d'essais en laboratoire avec la méthode de lixiviation pour déterminer les caractéristiques de la toxicité des peintures contenant du plomb ou du mercure? Sinon, pouvez-vous nous les fournir?

R18 Prière de consulter la réponse R8 de la modification 3. Les résultats d'essais en laboratoire avec la méthode de lixiviation pour déterminer les caractéristiques de la toxicité des peintures contenant du plomb et du mercure seront fournis au soumissionnaire retenu; toutefois, l'APC confirme que toutes les peintures contenant du métal ont été analysées de façon appropriée et n'auront pas à être éliminées en tant que déchets dangereux.

Q19 Devons-nous supposer que le calorifuge contenant de l'amiante, le cas échéant, sur les tuyaux de plomberie droits des structures devra être traité en fonction d'un taux unitaire?

R19 Oui, voir la modification 3. Une estimation de la quantité de matériaux contenant de l'amiante à éliminer est incluse à l'appendice 3. Cette estimation est fondée sur l'information disponible (rapport d'évaluation des matières dangereuses de WSP) à laquelle s'ajoute une quantité supplémentaire pour imprévus. Le soumissionnaire retenu doit suivre et documenter toutes les quantités de matériaux contenant de l'amiante éliminées et, si ces quantités dépassent considérablement l'estimation initiale, une autorisation de modification sera émise en fonction du taux unitaire établi.

Q20 Prière de fournir le dessin de structures ou les renseignements sur les dimensions des murs en béton armé des ailes est et nord de la structure de la loge (voir le dessin S210).

R20 Les renseignements structuraux superficiels ont été fournis en fonction d'information limitée sur les lieux. Aucun dessin d'archive ou d'après exécution n'est disponible, mais la hauteur approximative des murs du sous-sol est de 3,56 m et la hauteur des murs de fondation dans l'aile nord est d'approximativement 2,54 m; consulter le plan de disposition dans le dossier de dessins de 2017 pour connaître la longueur des murs. Ces hauteurs de mur sont approximatives et il faudra les vérifier sur place. Même si des estimations conservatives des quantités de matériaux sont montrées sur les dessins du dossier de 2017, l'entrepreneur doit accepter qu'aucun renseignement d'archive détaillé n'est disponible.

Q21 Prière de fournir plus de détails sur la portée des travaux de l'expert-conseil en environnement que l'entrepreneur doit engager.

R21 Les rôles et responsabilités de l'expert-conseil en environnement sont décrits brièvement à la section n°. Deux volets du projet nécessitent les services et la supervision d'un expert-conseil en environnement. Tout d'abord, un expert-conseil tiers doit surveiller les activités de désamiantage (inspecter les dispositifs de confinement, mener des analyses et des échantillonnages périmétriques de l'air sur le périmètre et pour confirmer le respect du seuil autorisé, confirmer et inspecter les tâches finales de désamiantage, etc.) selon les lignes directrices et la réglementation applicables. Ensuite, un expert-conseil en environnement qualifié et d'expérience doit agir en tant qu'expert-conseil en environnement principal pendant les activités d'assainissement du sol. Cet expert-conseil doit examiner toute l'information disponible (c.-à-d. les rapports environnementaux précédents), superviser les travaux d'excavation d'assainissement, obtenir des échantillons du sol qui serviront à confirmer ou informer l'étendue de la contamination et donner des directives et des conseils au soumissionnaire retenu sur l'endroit où les travaux d'excavation doivent avoir lieu et leurs limites. Cet expert-conseil en environnement préparera également un rapport détaillé décrivant l'étendue des travaux d'excavation d'assainissement et ses contraintes (c.-à-d. toute contamination résiduelle qui ne pouvait être excavée).

Q22 Existera-t-il une allocation pour imprévus ou un article de paiement pour les délais d'attente attribuables à des retards sur lesquels l'entrepreneur n'a aucun contrôle? C'est-à-dire la faune, les conditions météorologiques, les découvertes archéologiques, les retards routiers en raison d'autres travaux, etc.

R22 Aucun article de paiement n'est inclus dans le tableau des prix unitaires pour les délais d'attente et les retards. Il est possible que l'entrepreneur subisse ce type de retards; cependant, il incombe à

l'entrepreneur de les prévoir et de les prendre en compte. Si des retards considérables surviennent et que ces derniers sont justifiés, documentés et considérés au-delà de ce qui est normalement jugé raisonnable, une autorisation de modification potentielle pourrait être émise.

Q23 Pouvez-vous fournir des images et une vue en plan de la source d'approvisionnement en gravier au glissement de terrain du poste d'entrée Est?

R23 Étant donné que les lieux sont présentement recouverts d'une couche d'au moins 2 à 3 m de neige, aucune photo n'est disponible à l'heure actuelle. La vue à partir de la rue (street view) de Google Maps ou Google Earth, à l'aide des coordonnées d'emplacement décrites à la réponse R1, en plus des renseignements fournis dans les rapports géotechniques (voir la réponse R17 à la modification 3 et le dossier de dessins et devis 2), donne un aperçu des renseignements pertinents qui sont présentement disponibles. Remarque : Ces matériaux ne devraient pas être considérés comme une source d'approvisionnement en gravier. Il s'agit d'un mélange de terre provenant d'un glissement de terrain annuel d'au moins 10 à 15 ans, plutôt que d'une source d'approvisionnement ou d'emprunt traditionnelle en gravier et en granulats.

Q24 À des fins de clarification du budget et des coûts opérationnels et de simplification du projet, Parcs Canada a-t-il examiné la possibilité de séparer le travail et le processus d'appel d'offres en deux? C'est-à-dire 1. Désamiantage et démolition, et 2. Assainissement.

R24 Oui, cette option a été étudiée et, en raison des nombreux facteurs en prendre en considération pour le projet et des contraintes, on a déterminé que la portée des travaux et le processus d'appel d'offres actuels pour le projet constituent l'option la plus appropriée.

Q25 Quelles sont les heures d'ouverture du Centre de la découverte du Col-Rogers?

R25 Ces renseignements sont disponibles sur le site Internet du parc national du Canada des Glaciers.

| Heures d'ouverture | |
|--|---------------|
| du 1er mai au 13 juin | de 9 h à 17 h |
| du 14 juin au 19 sept. | de 8 h à 19 h |
| du 20 sept. au 14 nov. | de 9 h à 17 h |
| du 15 nov. 2017 au 30 avril 2018 | de 7 h à 16 h |
| 25 décembre | Fermé |
| Les heures et les dates d'ouverture pourraient changer. Le parc national des Glaciers et la ville de Revelstoke sont soumis au fuseau horaire du Pacifique. | |

Q26 Prière de clarifier les mesures de sécurité requises par Parcs Canada. Faut-il prévoir les services d'un gardien de sécurité sur place en dehors des heures de travail ou est-ce qu'il suffira d'ériger une palissade de chantier?

R26 La sécurité du chantier (et la responsabilité de la sécurité du public) incombe à l'entrepreneur. Une palissade de chantier devrait fournir un niveau de sécurité adéquat et suffire à remplir l'exigence de diligence raisonnable de l'entrepreneur à l'égard de la sécurité du public. Il faudrait aussi prévoir des dispositions pour éviter que des animaux sauvages ne soient piégés, dans des tranchées à ciel ouvert, par exemple. Ce sera à l'entrepreneur de déterminer les mesures qu'il faudra prendre.

Q27 Compte tenu des détails limités sur les services publics souterrains se trouvant sur les lieux, si nous atteignons des canalisations de service actives, est-ce que les travaux de stabilisation et de protection ou d'enlèvement et de remise en place feront l'objet d'une autorisation de modification?

R27 Une carte des canalisations de service présentement actives est fournie avec la présente modification (prière de voir le dossier des plans et devis 3). Qui plus est, toute l'information disponible sur l'emplacement des services publics souterrains (actifs ou inactifs) sera fournie à l'entrepreneur retenu. L'entrepreneur devra aussi procéder à la localisation et au marquage des services publics sur place avant de procéder à des travaux d'excavation. Grâce à ces renseignements, on s'attend à ce que l'entrepreneur planifie ses travaux en conséquence et inclut les coûts de stabilisation et de protection ou d'enlèvement et de remise en place dans son offre à somme forfaitaire. Si l'entrepreneur encourait d'importants coûts inattendus pendant les travaux d'excavation (qui n'auraient pu être prévus compte tenu des renseignements fournis à l'entrepreneur), une autorisation de modification potentielle pourrait être émise.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-17-5464/B

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer - l'acheteur
Rebecca Chen

Client Ref. No. - N° de réf. du client
420.10

File Name - Nom du dossier
Enlèvement des matières dangereuses, démolition de l'hôtel et de la station-
service et remise en état du site

B) APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT UTILISER LE FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CI-JOINT. TOUTE SOUMISSION PRÉSENTÉE AVEC L'ANCIEN FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX NE SERA PAS ACCEPTÉ.

LES MODIFICATIONS SONT MARQUÉES EN ROUGE.

Supprimer : *APPENDICE 3 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS* en entier

Remplacer par : voir ci-joint

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (2 page)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

| |
|---|
| MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxes applicable(s) |
|---|

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

| Article | Référence au devis | Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux | Unité de mesure | Quantité Estimative (QE) | Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables | Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables |
|---------|--|--|-----------------|--------------------------|---|---|
| 1 | 01 11 00 02 81 00 | Réduction et élimination des matières dangereuses (amiante) | Tonnes | 40 | | |
| 2 | 02 41 13.13 02 41 16 31 23 33.01 | Enlèvement de l'asphalte | m ³ | 13,500 | | |
| 3 | 01 11 00 01 35 13.43 01 35 29.06 02 50 00 | Excavation et élimination des sols contaminés | m ³ | 5,900 | | |
| 4 | 01 11 00 01 35 13.43 01 35 29.06 02 50 00 | Déchets dangereux – Enlèvement et élimination du sol contaminé | m ³ | 100 | | |
| 5 | 01 23 00 1.6 01 35 13.43 31 23 33.01 | Gestion de l'eau contaminée (assèchement) | Litres | 10,000 | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-17-5464/B

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer - l'acheteur
Rebecca Chen

Client Ref. No. - N° de réf. du client
420.10

File Name - Nom du dossier
Enlèvement des matières dangereuses, démolition de l'hôtel et de la station-
service et remise en état du site

| | | | | | | |
|---|---|---|----------------|-------|--|--|
| 6 | 01 11 00 01 35 13.43 31 14 13 31 22 13 31 23 33.01 32 91 19.13 | Excavation d'assainissement, excavation/chargement, transport, mise en place et compaction de remblai (remblai de talus sur le site du glissement de terrain à l'entrée est) | m ³ | 6,000 | | |
| TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicable(s) | | | | | | |
| MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC) Excluant les taxes applicable(s) | | | | | | |